L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI, 13 NOVEMBRE 1878.

LIBRAIRIE FRANÇAISE.

HÉBERT & Cie.,

59 Rue de Chartres, coin Bienville.

—ALMANACHS 1879—

à 20 cts pièce.

Comique.—Prophétique.—République.—Parisien.—Magicien.—Cuisinière—Des enfants.—De la Santé.—Songes.—Oracle des dames et demoiselles.—Pour rire.—Vieille chanson.—Gaudriole.—Amusant.—Cocotte.—Chantant.—Du langage des fleurs.—De l'ouvrier.—Des dames et demoiselles.—De la cuisine.—Astrologique.—Jardinier.—Secrétaire.—Magasin pittoresque.—Grévin.—Charivari.—Messager Boiteux de Strasbourg.

Almanach de l'Illustration 50 cts.

Ce que l'on voit dans la main	$ 40
Oracle parfait—Art de tirer les cartes	75
Oracle des dames et des demoiselles	25
Calendrier modèle—1 fort volume	60
Cuisinière de la ville et de la campagne	1 00
La cuisine de tous les jours	30
La cuisinière des ménages	1 00
La vraie clef des songes	30
Le secrétaire général modèle de lettres	50
Académie des jeux	40
La petite poste des amoureux	75
La clef des songes	50
Secrétaire général par Prudhomme	60
Académie des jeux par Hennevaine, 1 fort volume	1 25
La fleur des chansons françaises	1 25
Recueil de compliments par Mme Lambert	75
L'art de la correspondance commerciale	90
La tenue des livres pratique par Hecquart	1 00
Le secrétaire de tout le monde	60
Le livre de la ménagère	75
Le jardinier des petits jardins	60
Traité de la pêche	60
L'art d'élever les oiseaux	60
Petite tenue des livres commerciale	40
Le vétérinaire pratique	75
Le porc, élevage et engraissage	1 40
Le poulailler	1 40
Manuel de l'éleveur de bêtes à laine	1 40
Laiterie, beurre et fromages	1 40
Le mouton	1 25

ŒUVRES de PAUL de KOCK,

Format in-4o illustré.

L'Amoureux transi	45
La Fille aux trois jupons	30
La laitière de Montfermeil	30
Les enfants du boulevard	60
La bouquetière du Château-d'Eau	65
L'amant de la Lune	1 25
Monsieur Cherami	30
Monsieur Choublanc	30
Madame Tapin	30
Les femmes, le jeu et le vin	30
Le concierge de la rue du Bac	30
Madame de Montflanquin	30
Carotin	45
Madame Pantalon	40
Le professeur Ficheclaque	30
La femme à trois visages	80
La grappe de groseille	30
Cerisette	60

ŒUVRES ILLUSTRÉES DE JULES VERNE,

Format in-4o broché.

Cinq semaines en ballon, 1 volume	$1 50
Hector Servadac	3 50
Vingt mille lieues sous les mers, 1 volume	2 50
L'île mystérieuse, 1 volume	4 00
Michel Strogoff	2 75
Le tour du monde en 80 jours	1 75
De la terre à la lune	1 50
Autour de la lune	1 50
Une ville flottante	1 50
Aventures de trois Russes et trois Anglais	2 50
Aventures du capitaine Hatteras	2 75

AGENDAS pour 1879,

Livres d'écoles français et américains.
Abonnements à toutes les publications françaises.

PAPIERS PEINTS.

Articles pour Bureaux.

Encre noire supérieure à copier, de ANTOINE PERE & FILS.

8 nov—1y

Argent à prêter

SUR diamants, bijoux, montres, argenterie, pianos, glaces et toute espèce de meubles en grandes et en petites sommes à un intérêt aussi modique que celui d'aucune institution de cette ville.

Bureau de prêts de HART, Au No 43 de la rue Baronne, MAURICE J. HART, Directeur.

13 tan—1an

VINGT-NEUVIÈME ETAT ANNUEL DE LA Crescent Mutual Insurance Company.

Nouvelle-Orléans, 22 mai 1878.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, présentent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1878.

Primes d'incendie	$180,751 16	
Primes maritimes	36,729 15	
Primes de rivières	82,136 50	
	$299,616 81	
Primes encaissées, moins réassurances et primes rendues		$228,931 32
Pertes payées et estimées, savoir:		
Pertes d'incendie	$44,424 27	
Pertes maritimes	12,199 00	
Pertes de rivières	40,635 96	97,259 23
		131,672 09
Taxes, dépenses, escompte au lieu de participations, etc.	59,291 28	
Moins loyers, sauvetage, épargnes, etc.	21,629 80	37,661 48
Profits bruts		$94,010 61
La Compagnie possède l'actif suivant:		
Billets à recevoir	$39,988 67	
Prêts sur bons et hypothèques	44,707 80	$84,696 47
Prêts remboursables sur demande	$70,315 35	
Argent	63,126 62	133,441 97
Bons de ville		83,117 20
Actions de banques et autres		59,186 63
Propriétés foncières		112,176 91
Primes en voie de collection et suspense account		33,993 19
Total de l'actif		$506,611 27

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.
Juré et signé devant moi, ce 22ème jour de mai 1878.
ALFRED INGRAHAM, Notaire.

Le Conseil des Directeurs a résolu aujourd'hui, qu'après avoir payé le dividende annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la Compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT serait payé comptant LUNDI, 10 juin, à ceux qui y ont droit.

DIRECTEURS.

Thos. A. Adams, Jno. E. King,
Sam'l B. Newman, Fred'k Camerden,
Sam'l H. Kennedy, Joseph W. Stone,
John Phelps, George Martin,
Adam Thomson, Alfred Moulton,
Henry Abraham, L. C. Jurey,
Victor Meyer, Edward Nalle,
Joseph Bowling, Geo W. Sentell,
Edw'd J. Gay, Paul E. Mortimer,
Simon Hernsheim, John V. Moore,
Simon Forcheimer, W. B. Conger,
Jos. B. Wolfe, Henry M. Preston,
R. B. Post, J. J. Irby,
Edw'd Pilsbury, Reuben G. Bush,
Jno M. Parker.
24 mai—1y

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

Les magnifiques navires de cette ligne favorite [illegible] partiront de la jetée no. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit:

PEREIRE, Danré, mercredi, 13 novembre.
FRANCE, Trudelle, mercredi, 20 novembre.
LABRADOR, Sangler, mercredi, 27 novembre.
SAINT LAURENT, Lachesnez, mercredi, 4 déc.
CANADA, Frangeul, mercredi, 11 décembre.

Prix du passage (en or) pour le Havre.
Première cabine (vin compris) ... [illegible]
Deuxième ... [illegible]
Troisième ... [illegible]

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS.

Passage d'entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $26 en or pour le voyage simple de la Nouvelle-Orléans à Paris.

Les paquebots marqués d'une astérique ne prennent pas de passagers d'entrepont.

[illegible], Agent, [illegible] Court, No 2, Nouvelle-Orléans.
4mai—1y

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BRÊME ET LA NOUVELLE-ORLÉANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

LES steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier comme suit:

	De Brême.	De la Nlle-Orléans.
Frankfurt	2 Oct.	environ 6 nov.
Hannover	[illegible]	environ 24 [illegible]
Nurnberg	[illegible]	environ 8 déc.
Braunschweig	20 [illegible]	environ 22 [illegible]
Frankfurt	4 déc.	environ 5 janv.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Havre et à la Havane, et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:

De Brême, Southampton ou le Havre à la Havane et à la Nouvelle-Orléans:
Chambre... $150 en or. | Entrepont... $36, en or.
De la Nouvelle-Orléans à Southampton, Hâvre ou Brême:
Chambre... $150 en or. | Entrepont... $45, en or.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambre... $35 en or. | Entrepont... $15, en or.

Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.
Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

N. B. Notre agent pour le Texas, M. Peter H. Schenk, à Galveston, est autorisé à délivrer des passages d'entrepont, aux conditions suivantes:
De Brême à Galveston ... $42 00 en or.
De à Indianola ... 45 50 do.

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départs annoncés et les prix du passage.

Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à Ed. F. STOCKMEYER & CO., Agents, No. 42 de la rue de l'Union.
12 juin

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer NEW ORLEANS, Capt. T. P. C. Halsey,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Mercredi 13 Nov., à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 1½ pour cent.

Passage—Cabine ... $50
Entrepont ... 25
Billet d'excursion ... 80

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet No 41.
4mai—1an

STATE LINE.

De New York à Belfast et à Glasgow, TOUS LES JEUDIS. Confort, Rapidité, Sécurité.

BILLETS, aller et retour, pour tous les points de l'Europe, aux prix les plus bas.

Salon, Secondes cabines et Entrepont. Pour billets, informations, etc., s'adresser à AUSTIN, BALDWIN & CO, 72 Broadway, New-York, ou à A. K. MILLER & CO, 35 Carondelet, Nouvelle-Orléans.

C'est la seule ligne ayant des secondes cabines, elle offre aux voyageurs des avantages sous le rapport de l'économie et du confort que ne présente aucune autre route.
24 mars—6 mois 1 1 2 sem

LIVERPOOL.

Ligne Américaine pour Liverpool.

La seule ligne transatlantique sous PAVILLON AMERICAIN. Un départ tous les JEUDIS, de Philadelphie.

LIGNE RED STAR, POUR ANVERS.

Un départ de NEW-YORK et de PHILADELPHIE, alternativement, TOUS LES 15 JOURS. C'est la route la meilleure et qui coûte le moins pour toutes les parties de l'Europe centrale, l'Italie, etc. S'adresser à PETER WRIGHT & SONS, Philadelphie, ou à A. K. MILLER & Co, 35 Carondelet, Nlle-Orléans.
10 mai—6mois

NEW-ORLEANS SAVINGS INSTITUTION 156 rue du Canal,
D. URQUHART, Président,
THOS. A. ADAMS, 1er Vice-Président,
THOS. [illegible] CLARKE, 2nd "
CHAS. [illegible] LEEDS, 3ème "
CHAS. KILSHAW, Trésorier.

DIRECTEURS.
Thos. A. Adams, Geo. Jonas,
Thos. A. Clarke, J. G. Gaines,
C. J. Leeds, C. Schneider,
[illegible], Carl Kohn,
A. Moulton, T. L. Bayne,
A. Palfrey, D. Urquhart.
28 mars—1 an

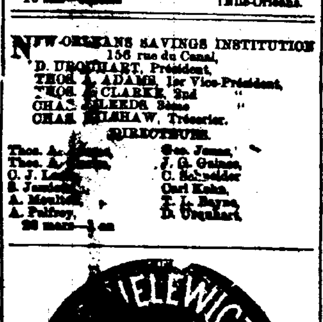

Guérison positive des rhumatismes, de la goutte, de la névralgie et de toutes les maladies provenant de l'impureté du sang. La mixture anti-rhumatismale de Bielewicz est le remède le plus populaire du pays; il a plus de vente que tous les autres remèdes ensemble et c'est le remède le plus coûteux qui existe.

Il est recommandé par tous les principaux médecins et c'est une mixture purement végétale. [illegible] Prix de la bouteille $1 50.

A vendre par tous les principaux droguistes. [illegible] & CO. propriétaires, B. O. Box 1606 Nlle-Orléans.
17 nov 1an

VAPEURS.

Ligne de Bélize et Honduras.

Le steamer en fer américain de 1ère classe, E. B. WARD, Jr., Capt. G. PIZZATI, partira positivement [illegible] à 9 h. A. M. de son quai en face de la place Jackson, pour Ruatan et Utilla.

Pour fret ou passage, ayant des aménagements supérieurs, s'adresser à S. OTERI & BRO., 23 et 25 Front Levée, 24 et 26 Fulton, entre Gravier et Poydras.

N. B.—Le "Ward" fera le service ci-dessus concurremment avec nos goëlettes régulières.
3 mars—1 an.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

A dater du 2 décembre 1877, le bateau à vapeur ST. FRANCIS BELLE, partira, de la tête de la rue Bienville, à huit heures et demie du matin, pour Westwego, et transportera les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 5 heures du soir et arrivera à la Nouvelle-Orléans à 5.45 P. M.

Le bateau qui se reliera au train d'excursion du dimanche partira d'ici à 8 heures du matin et sera de retour le même jour à 5 heures 45 m. du soir.

Le fret reçu au même endroit, à 3 heures et 30 minutes sera livré le lendemain matin.

C. S. PAYNE, Surintendant.
4 déc—

Paquebot de la malle, pour Vicksburg Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur NATCHEZ, T. P. Leathers Capitaine, J. F. Muse, Commis.

Se reliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Caire et St.-Louis.

Le capitaine se réserve le droit de passer tous les débarcadères qu'il jugera convenable.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à [illegible], 108 Commune et J. E. CARLIN, 17 rue Tchoupitoulas.
26sept—1y

Paquebot régulier de la cote et Bateau-Rouge.

Deux voyages par semaine.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS SOIR à 5 heures et tous les VENDREDIS matin à 10 heures.

Le nouveau bateau à vapeur ST. JOHN, E. O. MELANÇON, capitaine.

Partira comme il est dit plus haut pour Bâton-Rouge, Plaquemine, Donaldsonville, et tous les débarcadères intermédiaires. Retournant en ville tous les dimanches et mercredis.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No 32 Bienville.
9 Oct.—1y

Paquebot de la Côte jusqu'à Thibodeaux. Trois fois par semaine.

HENRY TÊTE, J. F. AUCOIN, Capitaine, M. H. LANDRY, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS à 10 heures A. M. et tous les JEUDIS et SAMEDIS à 12 heures M.

Retour: Il partira de Donaldsonville tous les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES matin.

Le HENRY TÊTE prendra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. RIVET, 105 rue Decatur, près St. Louis.

P. S.—Avisez le jour pour déposer son fret et fait positivement comme il est indiqué plus haut.
16 juillet—1 an

Pour Covington, Madisonville et Mandeville.

ARRANGEMENT D'HIVER.

Le steamer NEW CAMELIA, partira du Lac, comme suit: LUNDI et JEUDI, à l'arrivée du train de 11 heures du matin et le SAMEDI à l'arrivée du train de 4 h. P. M., du chemin de fer de la rue du Canal.

A retour, il partira de Madisonville le LUNDI, le JEUDI, et le VENDREDI matin. Le LUNDI et le JEUDI, il touchera le vieux débarcadère.

FRET.

Le fret, à chaque voyage, sera reçu à son débarcadère, Nouveau Bassin, Pont Magnolia.

Les bagages (seulement) sont reçus à l'encoignure des rues Canal et Carondelet, au départ du train précédant immédiatement le départ du bateau.

Le service se fera régulièrement à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Pour plus amples informations, s'adresser à C. M. SORIA, Au No 20 de la rue de l'Union.
23avril 78—

Pour la Baie St-Louis la Passe Christian.

Le nouvel et élégant steamer NEW CAMELIA, Capitaine WM. HANOVER,

Partira de son quai après le 1er novembre, le MARDI et le VENDREDI, à l'arrivée du train de 1 heure P. M. A son retour, il partira de la Passe Christian le MERCREDI et le SAMEDI matin.

Le fret sera reçu jusqu'à midi, le MARDI et le VENDREDI à son atterrissage au Nouveau Bassin, près du Pont Magnolia, côté de la rue Julie.

Pour les taux de transport du fret et autres renseignements, s'adresser à C. M. SORIA, Agent, No. 20 de la rue de l'Union.

Les voyages annoncés ci-dessus se feront régulièrement à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
1er nov—

Association du Crédit Foncier de la Nlle-Orléans,

BUREAU, No 21 RUE BIENVILLE.

Septième état de situation annuel.

EN CONFORMITÉ avec les dispositions de la charte, l'ASSOCIATION DU CREDIT FONCIER DE LA NLLE-ORLEANS, publie le tableau suivant de ses opérations de l'année terminant le 30 septembre 1878, fin de la septième année fiscale.

Montant de l'intérêt accru et payé du 1er octobre 1877 au 30 septembre 1878	2,742 84	
Profit réalisé des ventes et réparations du 1er octobre 1877 au 30 septembre 1878	662 75	
Propriété foncière. Montant de revenu réalisé au-dessus du coût des taxes, réparations, etc	138 48	
Montant de la commission	196 11	
Pour couvrir les dépenses générales	445 10	
Dépenses générales, taxes, loyers, etc		3,850 10
Escompte sur billets payés avant maturité		350 18
	4,200 28	4,200 28

ACTIF.

Billets payables mensuellement garantis par hypothèques avec lien du vendeur	18,521 69	
Propriété foncière	14,356 76	
Argent comptant—en banque	2,832 91	
de monnaie courante des E. U.	481 14½	3264 05½
Installations, etc	509 60	
Divers créanciers	1,168 25	
Profits et pertes	6,378 91	44,662 26½

PASSIF.

Actions payées en plein	38,000 00	
Scrips	2,170 00	
Dividende non payé déclaré le 30 sept. 1873	52 05	
Capital réservé	1,234 06½	
Capital produit par collectes de souscriptions nouvelles	1,015 00	
Surplus des assessments	2,191 15	44,662 26½

Nous, les soussignés, jurons solennellement que l'état de situation ci-dessus est un exact et correct extrait des livres de cette Association.
A. SAULET, Président.
G. H. NORMAN, Secrétaire.
Fait par-devant moi, ce 18 jour d'octobre A. D. 1878.
G. LeGARDEUR Jr, Notaire.
19 oct—1mlf p s

CHEMINS DE FER.

Grande Route de Jackson.

Chicago, St-Louis & New-Orléans R. R.

LE TEMPS LE PLUS RAPIDE POUR L'EST.

A partir du 10 novembre 1878, les trains partent de la gare de la rue Calliope et y arrivent comme suit:

DEPART.	ARRIVEE.
Express No 1—6 h P. M.	Express No 2—10.15 A M
Way No 3—7 h. A. M.	Way No 4—8.00 P. M.

Nos 1 et 2 partent tous les jours; Nos 3 et 4 tous les jours, excepté le dimanche.

DES WAGONS-DORTOIRS PULLMAN VONT JUSQU'A LOUISVILLE, CINCINNATI, COLUMBUS, O., et CHICAGO, sans changement. Pour St-Louis un wagon-dortoir est ajouté aux trains, à Milan, ce qui permet aux passagers de faire tout le voyage sans laisser le train.

UN CHANGEMENT SEULEMENT JUSQU'A NEW YORK et les VILLES DE L'EST.

Billets en vente, places retenues et renseignements fournis au No. 22 rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent de Tickets.
F. CHANDLER, Agent Gén. pour les Passagers.
10nov—1y

Great Jackson Route.

Chicago, St-Louis & New Orleans R. R.

THE QUICKEST TIME EAST.

Trains will leave and arrive at the Calliope Street Depot, on and after November 10 1878, at 6 p. m. as follows:—

LEAVE.	ARRIVE.
Express No 1. 6:00 p. m	Express No 2. 10.15 a. m
Way No 3 ... 7:00 a. m	Way No 4 ... 8:00 p. m

Nos 1 and 2 runs daily, 3 and 4 daily, except Sunday.

FULLMAN PALACE SLEEPING CARS —THROUGH TO— LOUISVILLE, CINCINNATI, COLUMBUS, O., AND CHICAGO WITHOUT CHANGE AND FOR ST LOUIS A SLEEPER IS ATTACHED AT MILAN, enabling passengers to go through without leaving the train. ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

Tickets for sale, berths secured and information given at No 22 Camp street, corner of Commune.

A. D. SHELDON, Ticket Agent.
F. CHANDLER, General Passenger Agent.
10nov—1y

Avis spécial.

A partir de lundi, 5 août, les trains de passagers partiront d'Alger pour Morgan City le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI, à 8 heures du matin. Le ferryboat quitte le pied de la rue Ste Anne à 7 heures et demie du matin. Les trains, pour revenir à Alger, partent de Morgan City à midi 45 minutes.

Un train de passagers partira d'Alger pour Houma le MARDI et le SAMEDI à 8 heures du matin, et quittera Houma, pour revenir à Alger, à 1 heure et quart de l'après-midi.

Les trains de fret partiront d'Alger le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI à 8 heures du soir.

A ces trains de fret sera joint chaque fois un wagon pour passagers.
3 août—1y

The Great Piedmont Air Line.

Via Atlanta, Ga., et Charlotte, N. C.

LA route la plus courte de 72 milles pour New York et les points intermédiaires. Wagons-dortoirs de Pullman, de la Nouvelle-Orléans à Atlanta; wagons-salon, avec lits, d'Atlanta à New York, par la voie de Richmond, sans changement. En réalité, pas de changement de chars entre la Nouvelle-Orléans et New York, les valises, sacs de voyage, &c., étant transportés par les "porters" dans un car propre et bien aéré au Union Depot, Atlanta, où les voyageurs ont 1 heure pour dîner confortablement dans un des hôtels de première classe situés dans le voisinage, ou au restaurant du dépôt. On arrive à Washington plus tôt que par toute autre ligne. On retient des places dans les wagons-dortoirs de la Nouvelle-Orléans à New York. Les voyageurs, entre Atlanta et New York et les points intermédiaires, occupent dans les wagons-dortoirs, des compartiments correspondant à ceux qu'ils avaient de la Nouvelle-Orléans à Atlanta, ce qui leur évite l'ennui d'un changement de char pendant la nuit à Washington, changement qui a lieu sur les lignes rivales. Aucune autre route n'offre autant de facilités. Les wagons-dortoirs en usage, sont des PULLMAN PALACE DRAWING ROOM CARS, le genre le plus moderne et le plus perfectionné de la compagnie Pullman. Les passagers à destination des White Sulphur Springs et des autres sources situées sur la ligne du Chesapeake & Ohio R. R. arrivent à 3 h. 17 m. du soir, et partent à 9 h. 45 m. du soir, dans des "sleepers" allant directement aux White Sulphur, évitant par là un temps d'arrêt de 10 heures à Charlotteville, et un départ du même endroit à 2 h. 30 m. du matin, inconvénient qui existe par les autres lignes.

La direction a le plaisir d'annoncer au public que, grâce aux perfectionnements qu'elle a introduits sur son chemin et dans le matériel roulant, cette courte ligne est la route la plus confortable et la plus rapide qui existe entre la Nouvelle-Orléans, New York et toutes les villes de l'Est. Pour renseignements, billets, chèques, compartiments dans les wagons-dortoirs, et aussi, des pour les villes de plaisance du Nord de la Géorgie, de la Caroline du Nord et du Sud et de la Virginie, s'adresser à J. W. COLEMAN, agent, coin Camp et Commune; W. J. HOUSTON, agent général des passagers et billets, à Atlanta; J. R. MACMURDO, agent général des passagers et billets, à Richmond; J. L. WALDROP, agent général des passagers pour le Sud; C. J. DUFFY, agent général des passagers pour le Sud, bureau du chemin de fer de Mobile coin Camp et Commune.
3 juillet—1y

J. VERGNOLE,

56 ... Rue Decatur ... 56

—IMPORTATEUR DE—

VINS, COGNAC, LIQUEURS, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, VERMOUTH, HUILE, SARDINES, ABSINTHE.

Seul agent pour le Sud et l'Ouest de W. H. CUBA & CO., Cognac; de la célèbre marque des vins de A. HELLIER & CO., Bordeaux, CHAUVET FILS. Un assortiment général de liqueurs du pays.

BITTER DES ARABES

Supérieur à tout autre.

Les propriétés toniques, stimulantes et digestives de ce bitter, agissent sur le système nerveux et en font une boisson extrêmement agréable et saine. Comme apéritif le BITTER DES ARABES fait le plus grand bien aux estomacs faibles et délicats et combat efficacement la dyspepsie.

J. VERGNOLE, Propriétaire, N. Orléans.
9 déc—77—1an

Avis aux Contribuables.

LE soussigné se chargera de payer toutes les taxes arriérées ou courantes, soit de ville ou d'État, à un escompte très avantageux pour les intéressés. Il réglera également toutes les taxes d'État à un escompte libéral. Il se chargera de faire un relevé exact de toutes les taxes payées par les propriétaires dont les terres sont sujettes aux réclamations de madame Gaines.

JOHN T. DUFOUR, Passage de la Bourse.

56.

J. P. SARRAZIN,

Manufacture de Tabac à la vapeur,

ÉTABLIE EN 1842.

91 & 93 CHARTRES, COIN CONTI.

SUCCURSALE: 66 POYDRAS, COIN TCHOUPITOULAS.

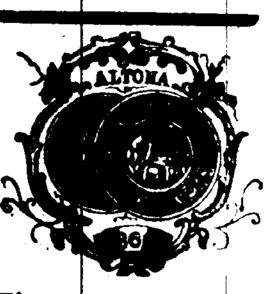

OFFRE à sa nombreuse clientèle, un vaste assortiment de TABACS à fumer, à priser et à chiquer, en gros et en détail, à des prix réduits. Agence pour la Louisiane des fameux CIGARES CHAMPAGNE et HALF & HALF. Agence pour les Etats-Unis des célèbres marques de CIGARES de la Havane: LA PERLA DE CUBA et HIJA DE LA HABANA. Propriétaire de JOS. QUEYRON'S CIGAR WORKS. 1,000,000 CIGARES DOMESTIQUES de qualités supérieures à un prix réduit. Agence STAR NEW STYLE & FORBES—BRIGHT NAVIES—TWIST J. B. PACE et autres marque célèbres.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

AU No 104 DE LA RUE DU CANAL.

VINGT-QUATRIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1878, y compris les primes non-expirées de l'année précédente—		
Sur risques de feu	$334,652 72	
Sur risques de mer	20,648 79	
Sur risques de rivières	24,051 91	
Total des primes	$379,353 42	
En moins, primes non expirées	117,841 00	
Montant net des primes le 31 mai 1878	$261,512 42	
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$55,457 80	
Sur risques de mer	12,465 66	
Sur risques de rivières	10,264 92	
Taxes, dépenses et intérêt payés	35,317 52	
Ré-assurances et primes remboursées	18,313 67	132,799 66
Bénéfices		$128 712 74

L'actif de la compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$296,054 86
Bons de la ville et bons hypothécaires	65,100 53
Actions de banques, des Water Works et autres actions	166,276 40
Billets garantis par hypothèques	186,501 65
Billets reposant sur nantissements	69,870 68
Effets à recevoir	81,811 07
Primes en voie de recouvrement	42,467 11
Agricultural Fair Association	2,660 00
Scrips de la ville	5,879 39
En caisse	81,551 35
	$1,077,613 59

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans, Signé, sous serment, par-devant moi, ce 10 juin 1878.
JAMES FAHEY, Notaire.

Le 10 juin 1878, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de vingt pour cent, comptant, sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 mai 1878, dividende qui sera payable le troisième lundi de juillet prochain.

Il a été, également, résolu de payer, aux actionnaires, sur demande, un intérêt de cinq pour cent sur leurs actions.

Directeurs:
P. MASPERO, EDWARD TOBY,
JOHN GEDDES, D. FATJO,
P. FOURCHY, M. W. SMITH,
J. J. FERNANDEZ, D. A. CHAFFRAIX,
JNO. B. LALLANDE, CHS. LAFITTE,
A. A. LELONG.
11 juin—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Capital payé ... $500,000.

VINGT DEUXIÈME ETAT ANNUEL.

Bureaux No 59 rue du Camp.

Nlle Orléans, 1er janvier 1878.

CONFORMÉMENT aux prescriptions de sa Charte, cette compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année finissant le 31 décembre 1877.

Montant des primes pour l'année écoulée le 31 décembre 1877.		
Sur les risques de feu	$253,685 74	
Sur les risques de rivières	91,210 38	
Sur les risques maritimes	80,473 55	
	$425,369 67	
A ajouter—Risques non terminées 1876	$ 94,275 00	
Primes brutes	$519,644 67	
Moins—Risques non terminées 1877	$104,741 00	
Primes remboursées	16,445 76	$121 186 76
Primes nettes		$398,457 91
Pertes, etc., payées pendant la même période—		
Sur les risques de feu	92,406 56	
Sur les risques de rivières	19,185 02	
Sur les risques de mer	20,643 91	
	$132,235 49	
Pertes non ajustées	36,000 00	
	$168,235 49	
A ajouter—Ré-assurances	$ 44,797 29	
Dépenses générales, Taxes, Loyer, Board of Underwriters et Machine Babcock	56,279 11	
Fonds de réserve	10,000 00	
Intérêt sur capital	49,962 41	
	$322,874 39	
Moins escompte et intérêt	29,075 66	
		$293,798 62
Profit net		$104,659 27

La compagnie possède l'actif suivant, évalué au prix actuel de la place.

Actions et Bons	$366,929 00
Prêts sur hypothèque	8,152 63
Prêts sur garantie	93,640 69
Billets à recevoir	11,458 35
Propriété foncière	25,000 00
Primes en voie de collection	52,438 49
Argent en caisse	159,462 73
Total de l'actif	$654,866 89

L'état précédent est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
JAS I. DAY, Président.
R. CARPENTER, Secrétaire.
Signé et assermenté devant moi, ce 18e jour de janvier 1878.
A. INGRAHAM, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le dix-neuvième jour de janvier 1878, après avoir mis de côté dix mille piastres pour le fonds de réserve, puisées dans les profits nets de l'année, a payé dix pour cent d'intérêt aux actionnaires, et a résolu de payer un dividende en argent de 5 pour cent à prendre sur le montant net des primes participantes de l'année écoulée le 31 décembre 1877. Le dit dividende sera payé à partir de lundi, 28 janvier 1878.

—DIRECTEURS—
E. J. HART, JESSE K. FLOWER,
HENRY RENSHAW, J. WEIR,
HUGH WILSON, R. W. TAYLOR,
B. [illegible], J. C. MORRIS,
A. BALDWIN, JAMES I. DAY,
CHAS. MACREADY, LIONEL C. LEVY,
W. E. SEYMOUR, EMORY CLAPP,
JNO. G. GAINES, D. A. CHAFFRAIX,
J. L. HARRIS, T. L. AIREY,
L. ALCUS, R. B. CRAIG,
SCOTT McGEHEE, SAM'L BOYD,
D. FATJO, JNO. S. GROVES.
20 janv—

ASSURANCES.

ANNUAL STATEMENT OF THE New Orleans Insurance Company.

Up to December 31, 1877.

ESTABLISHED IN 1805.

Fire Premiums	$266,881 02	
Marine Premiums	84,632 42	
River Premiums	29,246 04	
Total Premiums		$380,759 48
Less—Premiums on expired risks	$ 86,057 66	
Return Premiums	12,190 18	
Reinsurances	20,742 89	118,990 73
Net earned premiums		$261,768 75
Add interest and salvages		41,823 84
		$303,592 59
Deduct—Fire losses $66,417 85, Mar. losses 17,722 60, River losses 12,320 25	$96,460 70	
Rebate on 15 per cent.	46,499 04	
General expenses	24,214 46	
State and city taxes and license	10,242 79	
Board of Underwriters	6,759 55	184,176 45
Profit for the year 1877		$109,415 84
Deduct—Profit and loss		58,506 28
Dividend, January 1877	$25,000 00	
Dividend December 31, 1877	25,000 00	50,000 00
Balance		909 56—109,415 84

ASSETS OF THE COMPANY AT THEIR MARKET VALUE.

Cash in bank	$ 56,065 76	
Real Estate	118,275 12	
United States Gold Bonds, New Orleans City Bonds, Railroad Company Jackson and Great Northern Railroad Company (1st mortgage bonds), Bank and Insurance Stocks and Louisiana State Consols	166,380 42	
Bills receivable for premiums	11,429 38	
First mortgage notes and pledge notes	166,523 84	
Premiums in course of collection	70,210 94	$619,895 46

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.
JULES TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.
Sworn to and subscribed before me this sixteenth January, A. D. 1878.
JOHN L. LARESCHE, Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors held on the tenth instant, it was resolved to pay the semi-annual interest DIVIDEND OF FIVE PER CENT on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives, on and after the tenth instant.
J. W. HINCKS, Secretary.
New Orleans, January 16, 1878.

DIRECTORS.
Ernest Merilh, E. Gally,
Charles Lafitte, Ant. Carrière,
Charles E. Schmidt, Jules Aldigé,
Charles J. Leeds, W. A. Bell,
D. Fatjo, Pierre Poutz,
A. Schreiber, Jules Tuyes.

TWENTY-NINTH ANNUAL STATEMENT —OF THE— CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.

New Orleans, May 22 1878.

The Trustees in conformity with amended charter, submit the following statement of affairs of the company on the 30th of April, 1878:

Fire premiums	$180,751 16	
Marine premiums	36,729 15	
River premiums	82,136 50	
	$299,616 81	
Earned premiums, less reinsurance and return premiums		$228,931 32
Losses paid and estimated, viz:		
Fire losses	$44,424 27	
Marine losses	12,199 00	
River losses	40,635 96	97,259 23
		$131,672 09
Taxes, expenses, discount in lieu of participation, etc.	$59,291 28	
Less rents, salvage, savings, etc	21,629 80	37,661 48
Gross profits		$94,010 61
The company have the following assets:		
Bills receivable	$39,988 67	
Loans on bonds and mortgage	44,707 80	$84,696 47
Loans on call	$70,315 35	
Cash	63,126 62	133,441 97
City bonds		83,117 20
Bank and other stocks		59,186 63
Real estate		112,176 91
Premiums in course of collection and suspense account		33,993 19
		$506,611 27

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.
THOS. A. ADAMS, President.
HENRY V. OGDEN, Secretary.
Sworn to and subscribed before me this 22d day of May 1878.
ALFRED INGRAHAM, Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, That after paying the annual dividend of TEN PER CENT. on the capital stock of the company, that a dividend of TWENTY PER CENT. in cash, be paid on MONDAY, June 10, to those parties entitled to receive the same.

TRUSTEES.
Thos. A. Adams, Jno. E. King,
Sam'l B. Newman, Fred'k Camerden,
Sam'l H. Kennedy, Joseph W. Stone,
John Phelps, George Martin,
Adam Thomson, Alfred Moulton,
Henry Abraham, L. C. Jurey,
Victor Meyer, Edward Nalle,
Joseph Bowling, Geo W. Sentell,
Edw'd J. Gay, Paul E. Mortimer,
Simon Hernsheim, John V. Moore,
Simon Forcheimer, W. B. Conger,
Jos. B. Wolfe, Henry M. Preston,
E. B. Post, J. J. Irby,
Edw'd Pilsbury, Reuben G. Bush,
Jno. M. Parker.
24 mai—1y

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE —DES— "FACTORS AND TRADERS,"

37 ... RUE CARONDELET ... 37

Actif, 30 avril '78: $1,288,316.14

ED. A. PALFREY, Président.
JNO. CHAFFE, Vice-Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.

DIRECTEURS:
John I. Noble, B. F. Eshelman,
John Chaffe, Wm. C. Black,
Richard Milliken, Charles Chaffe,
J. L. Warren, L. C. Jurey,
Samuel Friedlander, Wm. Hartwell,
A. H. Yates, C. J. Leeds,
E. M. Walmsley, A. T. Janin,
A. A. May, Joseph Bowling,
T. Lytt. Lyon, A. M. Bickham,
Samuel H. Boyd, Henry Abraham,
Joseph McElroy, Louis Bush,
William J. Behan, A. Brittin,
G. W. Sentell

Etat annuel de la Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans.

Jusqu'à décembre 31 1877.

(ÉTABLIE EN 1805).

Primes de feu	$266,881 02	
Primes maritimes	84,632 42	
Primes de rivière	29,246 04	
Total des primes		$380,759 48
Moins		
Primes sur risques non expirées	$ 86,057 66	
Primes remboursées	12,190 18	
Ré-assurances	20,742 89	118,990 73
Primes nettes		$261,768 75
A ajouter: intérêt et sauvetage		41,823 84
		$303,592 59
A déduire:		
Pertes par le feu	$66,417 85	
Pertes maritimes	17,722 60	
Pertes de rivières	12,320 25	$96,460 70
Réduction (rebate) 15 0/0	46,499 04	
Dépenses générales	24,214 46	
Taxes et licences d'Etat et de ville	10,242 70	
Board of underwriters	6,759 55	$184,176 45
Profits pour l'année 1877		109 415 84
A déduire: Profits et pertes	$ 58,506 28	
Dividende, 30 juin 1877	$25,000 00	
Dividende, 31 décembre 1877	25,000 00	50,000 00
Balance		909 56 $109,415 84

Actif de la Compagnie à la valeur actuelle de la place.

Argent en Banque	$ 56,065 76	
Propriétés foncières	118,275 12	
Gold Bonds des Etats Unis, N. O. City R. R. Co, Jackson & G. N. R. R. Co, bons de 1ère hypothèque, actions de banques et de compagnies d'assurances, et consols de l'Etat de la Louisiane	166,380 42	
Billets à recevoir (pour primes)	11,429 38	
Billets de première hypothèque, billets avec garantie	166,523 84	
Primes en voie de collection	70,210 94	$619,895 46

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.
J. W. HINCKS, Secrétaire. J. TUYES, Président.
Fait et assermenté devant moi, ce 16 janvier A. D. 1878.
JOHN L. LARESCHE, 3ème Justice de Paix.

A sa meeting du Conseil de Direction qui a été tenu le 10 du courant, il a été résolu de payer l'intérêt-dividende semi-annuel de cinq pour cent sur le capital aux actionnaires ou à leurs représentants légaux, à partir du 14 courant.
N. O. 16 Janvier 1878. J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS:
ERNEST MERILH, E. GALLY,
CHARLES LAFITTE, ANT. CARRIERE,
CHS. E. SCHMIDT, JULES ALDIGE,
CHARLES J. LEEDS, W. A. BELL,
D. FATJO, PIERRE POUTZ,
A. SCHREIBER, JULES TUYES.

Merchants' Mutual Insurance Company OF NEW ORLEANS.

No 104 CANAL STREET.

TWENTY-FOURTH ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1878, including Unearned Premiums for the previous year—		
On Fire Risks	$334,652 72	
On Marine Risks	20,648 79	
On River Risks	24,051 91	
Total Premiums	$379,353 42	
Less Unearned Premiums	117 841 00	
Net Earned Premiums 31st May 1878	$261,512 42	
LOSSES PAID—		
On Fire Risks	$55,457 80	
On Marine Risks	12,465 66	
On River Risks	10,264 92	
Taxes and expenses, less interest	35,317 52	
Re-insurance and Return Premiums	18,313 67	132,799 66
Profit		$128,712 74

The Company have the following assets:

Real Estate	$296,054 86
City Bonds and Mortgage Bonds	65,100 53
Bank, Water Works and other stocks	166,276 40
Notes secured by mortgage	186,501 65
Notes secured by pledge	69,870 68
Bills receivable	81,811 07
Premiums in course of collection	42,467 11
Agricultural Fair Association	2,660 00
City Scrips	5,879 39
Cash on hand	81,551 35
	$1,077,613 59

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.
PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

State of Louisiana, Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribed before me the 10th day of June 1878.
JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held on the 10th day of June 1878, it was resolved to declare a Cash Dividend of Twenty Per Cent on the net earned participating Premiums for the year ending 31st May 1878, payable on the third Monday of July next.

Also, to pay to the Stockholders, on demand, interest at the rate of five per cent per annum on their stock.

Directors.
P. MASPERO, EDWARD TOBY,
JOHN GEDDES, D. FATJO,
P. FOURCHY, M. W. SMITH,
J. J. FERNANDEZ, D. A. CHAFFRAIX,
JNO. B. LALLANDE, CHS. LAFITTE,
A. A. LELONG.
June 11—

THE NEW ORLEANS BEE

DUFOUR & LIMET, Pu[blishers].

OFFICE—No. 73, CHARTRES.

TERMS:

Rates of subscription—Daily, per annum, in advance, $14; half-yearly, $7; quarterly, $3 50.

Price of the paper—Single copies, Five cents.

Weekly—Per annum, $5; half-yearly, $2 50; quarterly, $1 25; Single copy, 10 cents.

For New York direct.

Cromwell Line.

This line is composed of the following steamers, NEW ORLEANS, CORTES, HUDSON, KNICKERBOCKER.

Steamship NEW ORLEANS, Capt. T. P. C. Halsey, will leave her wharf, foot of Toulouse street, Wednesday, Nov. 13, at 8 A. M.

Insurance on cargo by this line 1½ per cent.

Cabin Passage ... $50
Steerage ... 25
Excursion tickets ... 80

Freight for LIVERPOOL, BREMEN and HAVRE taken by this line, and through Bills of Lading given for the same.

For freight or passage apply to ALFRED MOULTON, 1 Carondelet Street
mar1—1y

TÉLÉGRAPHE D'ALARME.

Indication, par les cloches d'alarme, de la localité où éclate un incendie.

Les cloches d'alarme annonçant un incendie désigneront ainsi qu'il suit la localité où le feu s'est manifesté:

Par exemple, lorsque l'alarme est donnée par la boîte No. 123, les cloches frapperont 1 coup, puis, 5 secondes après elles frapperont 2 coups, et 5 secondes après, 3 coups, indiquant ainsi 123. L'alarme ne sera répétée que de 10 en 10 secondes. Autre exemple, pour désigner la boîte No. 48, il y aura 4 coups de cloche, puis un moment après, 8 coups—ce qui indiquera que le feu a éclaté dans le voisinage de la boîte 48.

Si l'incendie s'étend, il y aura 15 coups de cloche; s'il devient général, 20 coups. Alors, toutes les pompes de la ville devront se porter à l'endroit où se trouve la boîte qui a signalé l'incendie.

Les boîtes désignées par une étoile sont automatiques.

5 Coin Harmonie et Levée.
6 Coin Washington et Chippewa.
7 Marché Neuvième.
8 Coin Carondelet et Huitième.
9 Coin Prytania et Neuvième.
12 Coin Magnolia et Washington.
*13 Coin Sixième et St-Denis.
*14 Pompe No. 22, rue Tchoupitoulas près Philip.
15 Pompe No. 23, rue Washington près Magazine.
16 Compagnie Lafayette No. 1, rue Jackson, entre St-Thomas et Rousseau.
17 Coin Live Oak et Première.
18 Coin Magasin et St-André.
19 Coin Rousseau et Ste-Marie.
21 Coin St-Charles et Première.
23 Coin Dryades et St-André.
*24 Marché Keller, rue Locust, entre Félicité et St-Andrew.
25 Coin Jackson et Coliseum.
26 Coin Jackson et Liberté.
27 Coin Seconde et Dryades.
29 Coin Market et Levée.
31 Coin Henderson et Levée.
32 Pompe No. 12, rue Tchoupitoulas, entre Race et Orange.
34 Pompe No. 1, rue Hunter, entre Peters et Tchoupitoulas.
35 Coin Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2nd Precinct, coin Terpsichore et Chippewa.
37 Coin Race et Magasins.
38 Coin Melpomène et Camp.
41 Station de Chevaux, rue St-Charles, près Félicity Road.
42 Pompe No. 20, rue Thalia, entre Dryades et Baronne.
43 Coin Franklin et Terpsichore.
47 Coin Galennie et Nouvelle-Levée.
*48 Pompe No. 6, coin Commerce et St-Joseph.
51 Coin Constance et Erato.
52 Coin Camp et St-Joseph.
53 Pompe No. 18, rue Calliope, entre St-Charles et Carondelet.
54 Coin Nouveau Bassin et Triton Walk.
56 Coin Howard et Clio.
57 Coin Magnolia et Erato.
61 Coin Erato et Franklin.
65 Coin Julie et Levée.
*71 Pied de la rue Julie.
72 Coin Canal et Levée.
73 Coin Magasins et Girod.
*74 Coin Natchez et Tchoupitoulas.
*81 Coin Canal et Camp.
82 Pompe No. 5 et à l'Hotel de ville
83 Pompe No. 13. No 12 rue Perdido.
84 Coin Carondelet et Commune.
121 Coin Remparts et Canal.
*123 Coin Remparts et Poydras.
*124 Pompe No 14, rue Commune, entre Liberty et Howard.
*125 Workhouse, rue Girod.
*126 Coin Commune et Rocheblave.
*127 Coin Claiborne et Poydras.
141 Coin Bienville et Vieille-Levée.
142 Coin St-Louis et Royale.
143 Pompe No. 7, rue Dauphine, entre Douane et Bienville.
145 Coin Bourgogne et Toulouse.
146 Pelican H. & L. No. 4, rue du Bassin, près Conti.
151 Canal et Robertson, Wood's Press.
*152 Coin Bienville et Johnson.
*153 Coin Derbigny et Conti.
214 Coin Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Coin Hôpital et Dauphine.
*217 Pompe No. 10, rue Dumaine, entre Remparts et St-Claude.
231 Coin Tremé et Esplanade.
232 Coin Remparts et Quartier.
234 Marché Tremé et Prison de paroisse.
235 Pompe No. 21, rue Claiborne, coin St-Pierre.
236 Coin Chemin du Bayou et Claiborne.
*241 Pompe No 8, Chemin du Bayou, coin Galvez.
*242 Coin St-Anne et Miro.
243 Stern's Factory, Français et Broad.
252 Hook & Ladder No. 3, coin Marigny et Peters.
253 Pompe No. 9, rue Esplanade, entre Decatur et François.
254 Pompe No 8, rue Victoire.
312 Station de Police, rue Champs-Elysées.
313 Coin Bagatelle et Esplanade.
314 Coin Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Coin Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Coin Claiborne et St-Bernard.
412 Coin Laharpe et White, R. R. Depot.
413 Coin Amour et Espagne.
*414 Coin Poëte et Urquhart.
*415 Coin Mandeville et Claiborne.
513 Levee Steam Cotton Press, Levée.
514 Marché Washington, rue de Chartres, entre Louisa et Piété.
*515 Coin Louisa et Remparts.
612 Pompe No 24, Grands-Hommes près Port.
*613 Coin Dauphine et Indépendance.
*614 Rue Poland, Station des chars.
*615 Casernes des Etats-Unis.
*616 Coin Reynes et Dauphine.

GUIDE —DE LA— NOUVELLE-ORLÉANS.

Premier District.

Ce district comprend le premier, le second et le troisième ward.

Le premier ward est borné par Felicity Road, le Mississipi et la rue Thalie.

Le second ward est borné par la rue Thalie, le Mississipi, la rue Julie et l'Avenue Carrollton.

Le troisième ward est borné par la rue Julie, le Mississipi et la rue du Canal.

Second District.

Ce district comprend le quatrième, le cinquième et le sixième ward.

Le quatrième ward est borné par la rue du Canal, le Mississipi, la rue St-Louis et le Nouveau Chemin de la Métairie.

Le cinquième ward est borné par la rue St-Louis, le Mississipi, la rue St-Philippe et le Nouveau Chemin de la Métairie.

Le sixième ward est borné par le Nouveau Canal, le Nouveau Chemin de la Métairie, la rue St-Philippe, le Mississipi, la rue de l'Esplanade, le bayou St-Jean et le lac Pontchartrain.

Troisième District.

Ce district comprend le septième, le huitième et le neuvième ward.

Le septième ward est borné par le bayou St-Jean, la rue de l'Esplanade, le Mississipi, les Champs-Elysées et le lac Pontchartrain.

Le huitième ward est borné par les Champs Elysées, le Mississipi, l'Avenue Lafayette et le lac Pontchartrain.

Le neuvième ward est borné par l'Avenue Lafayette, le Mississipi, le canal des Pêcheurs, le bayou Bienvenu, le lac Borgne, le bayou Chef Menteur et le lac Pontchartrain.

Quatrième District.

Ce district comprend le dixième et le onzième ward.

Le dixième ward est borné par Felicity Road, le Mississipi et First street.

Le onzième ward est borné par First street, le Mississipi et la rue Toledano.

Cinquième District.

Ce district comprend le quinzième ward.

Le quinzième ward se compose du village d'Alger et de tout le territoire municipal sur la rive droite du Mississipi.

Sixième District.

Ce district comprend le douzième, le treizième et le quatorzième ward.

Le douzième ward est borné par la rue Toledano, le Mississipi et l'Avenue Napoléon.

Le treizième ward est borné par l'Avenue Napoléon, le Mississipi et Peters Avenue.

Le quatorzième ward est borné par Peters Avenue, le Mississipi, Lower Line de Carrollton et Washington Avenue.

Septième District.

Ce district comprend le seizième et le dix-septième ward, ou tout le village de Carrollton.

Le seizième ward est borné par cette partie du village de Carrollton qui est située entre Lower Line Street et Carrollton Avenue.

Le dix-septième ward est borné par cette partie du village de Carrollton qui est située entre Carrollton Avenue et Upper Line street.

DRAINAGE DE LA NLLE-ORLEANS.

Le drainage ou desséchement de la Nouvelle-Orléans s'opère au moyen de quatre machines à drainage, savoir:

LA MACHINE A DRAINAGE DE LA RUE BIENVILLE.
LA MACHINE A DRAINAGE DE LA RUE MELPOMENE.
LA MACHINE A DRAINAGE DE DUBLIN AVENUE.
LA MACHINE A DRAINAGE DE LONDON AVENUE.

Ces machines sont situées dans la partie inférieure de la ville, ou celle qui est la plus éloignée du Mississipi, là où il n'y a point d'habitations. Les eaux pluviales et autres descendant de la partie supérieure de la ville par les ruisseaux et les égouts s'y concentrent et sont refoulées par les roues des machines dans des canaux qui les conduisent au lac Pontchartrain.

CHEMINS DE FER.

Chicago, St-Louis & New-Orleans Rail-Road—Chemin de Jackson.

La gare, les ateliers et les autres dépendances de ce chemin sont situés dans un faubourg du premier district, au coin des rues Calliope et Magnolia. Un embranchement établi dans Triton-Walk et la rue St-Joseph relie cette gare au Dépôt de Fret qui est situé dans Front street, près du Mississipi, et à l'Ascenseur à grains (Grain Elevator)

New-Orleans and Mobile.

La gare des voyageurs est située au pied de la rue du Canal, près de la Levée. La gare aux marchandises ou Dépôt de Fret est située sur la Levée, entre les rues Girod et Julie.

Morgan's Louisiana & Texas.

La gare aux marchandises ou Dépôt de Fret de cette voie est située à la Nouvelle-Orléans, sur la Levée, entre les rues Girod et Lafayette.

Les wagons de voyageurs et de marchandises sont transportés par bateau à vapeur, de la rive droite du fleuve où est établi le railway, à la rive gauche, c'est-à-dire sur la Levée de la Nouvelle-Orléans, au pied de la rue Ste-Anne, et vice versa. Cette voie, connue autrefois sous le nom de chemin de fer des Opelousas, relie Alger (rive droite) à Morgan City qui en est éloigné d'environ 80 milles. Elle a pour annexe une ligne d'excellents steamers, appartenant, comme le chemin de fer, à M. Morgan, et qui font un service régulier entre Morgan City, situé sur la Baie de Brashear, et Galveston (Texas).

New Orleans & Texas Railroad

Le point de départ de ce chemin est à Westwego, sur la rive occidentale du Mississipi, à environ cinq milles de la rue du Canal. Les voyageurs se rendent à Westwego par un bateau à vapeur qui part tous les jours du pied de la rue du Canal.

La voie est terminée jusqu'à Donaldsonville; sa longueur est d'environ 70 milles. C'est un tronçon du futur chemin de fer Nouvelle-Orléans-Pacifique.

LÉON QUEYROUZE. OSCAR BOIS

QUEYROUZE & BOIS

MARCHANDS EN GROS DE EPICERIES, VINS, LIQUEURS, —ET— Toutes sortes de Produits de Pays [illegible]

Coin Vieille-Levée et Bienville, Nlle Orléans.
18 juil 78—1 an

FEUILLETON.

L'IDÉE DE JEAN TÊTEROL.

Par Victor Cherbuliez.

DEUXIÈME PARTIE.

VI—Suite.

Comme les maîtres, les gens guerroyaient. Valets de charrue, journaliers, gardes et fermiers, ils épousaient tous la querelle de leur patron; jusqu'aux animaux disaient leur mot dans ce conflit. M. Têterol avait fait l'acquisition d'un dogue au museau court, à l'épaisse mâchoire, [illegible] qui, disait-on, lui ressemblait beaucoup. Le château était gardé par un grand [illegible], blanc moucheté, svelte, élégant, mais bien [illegible] le baron. Un soir, les deux molosses se rencontrèrent. L'affaire fut chaude et longtemps disputée, la victoire fut indécise. Les combattants se retirèrent l'oreille saignante, mal en point, occupés de panser leurs blessures et se promettant [illegible] recommencer. Ils se contentaient le plus souvent de s'interpeller d'un bord à l'autre de la rivière; ils se montraient les dents, se toisaient, se mesuraient des yeux, se mangeaient du regard, s'étranglaient en imagination. On les voyait [illegible] l'un la rive droite, l'autre la rive gauche de la Limourde, et se donnaient l'air de chercher un gué qui leur permît de se rejoindre et de se dévorer; mais ils avaient grand soin de ne le chercher où il n'était pas.

On assure que dans le silence de la nuit, à la clarté des étoiles, les murailles elles-mêmes échangeaient des défis, des injures, des gestes menaçants et farouches. Les murailles grises apostrophaient les murailles blanches, et les murailles blanches leur répondaient. Les tourelles du château, habillées des pieds à la tête d'un lierre touffu où la lune semait sans compter les perles et les diamants, criaient aux cheminées grimaçantes de M. Têterol:—Nous avons été bâties par la main d'un artiste pour le plaisir des yeux délicats. Nous avons la beauté, nous avons la grâce, le contour, le mystère sacré de la forme; Dieu! que vous êtes laides et que vous avez l'air bourgeois!—A quoi les cheminées répliquaient en faisant de grands bras et agitant leurs immenses [illegible]:—Nous avons été construites, nous autres, par un vaillant homme qui s'est levé de bon matin et qui a passé la longue journée de sa vie à gagner des écus. Il y en a beaucoup chez nous; où sont les vôtres? Ils sont égarés dans quelque poche; [illegible]—Qu'est-ce que l'argent? répondaient les tourelles, c'est la richesse des sots. Notre trésor, ce sont nos souvenirs. Quand nous sommes nées, le père du peuple, Louis XII, régnait encore, et nous avons vu de nos yeux Louise de Savoie; elle s'est promenée un jour sur cette terrasse; une inscription en fait foi. Nous avons un passé, une histoire; vous n'en aurez jamais. Eh! bon Dieu, qu'y a-t-il entre l'histoire et vous? Elle ne saura jamais que vous existez, et vous aurez beau mendier ses regards, elle passera près de vous sans vous voir.—Les cheminées ripostaient en ricanant:—Soit, nous n'avons pas de souvenirs, en revanche nous n'avons pas de dettes; en pouvez-vous dire autant? Vous feriez mieux [illegible]. Les chouettes, les bois faisaient galerie et écoutaient ces propos; les vieux chênes en disaient leur avis à la lune. Cette dispute durait jusqu'à l'heure où l'aube au pied léger, les cheveux en désordre, gourmande, frémissante, indiscrète, éternellement curieuse, s'accoudant sur la mousse des collines, se penchait sur la vallée pour voir ce qui s'y passait, et, réveillant les coqs, les faisait chanter à tue-tête sur leur juchoir. C'est l'heure où les murailles ne parlent plus, qu'elles soient jeunes ou vieilles.

M. Têterol ne recherchait la compagnie des hommes que pour leur conter ses chagrins et ses colères. Dans ses prospérités, il n'avait besoin de voir personne, il se renfermait en lui-même, sa propre société lui suffisait. Depuis que la sablière était à lui, il ne doutait plus de rien, il tenait pour assuré le gain de la grande bataille qu'il venait d'engager. Aussi n'allait-il plus au village que de loin en loin, et il était plus avare de ses visites au presbytère, de quoi le pacifique abbé Mirand n'avait garde de se plaindre. D'ordinaire il passait ses soirées tout seul, et le temps ne lui paraissait pas long. Il jouait dans sa tête une partie d'échecs, il faisait manœuvrer ses pions, ses cavaliers et ses tours. Joseph, jeune rustaud dont il avait fait son valet de chambre, l'entendit un jour s'écrier en repoussant sa calotte sur le haut de son front:—Trois coups me feront l'affaire, ce sera l'échec et mat du berger.—Il disait aussi:—Je lui donnerai tant de dégoûts qu'il reprendra bien vite pour sa grande Babylone, sans demander son reste.—Il disait encore:—Vouloir! ce n'est rien que de vouloir. Il faut que la volonté ait de la résistance et du souffle. Tu auras bien vite usé la tienne; la mienne est éternelle comme ton bon Dieu, auquel tu fais semblant de croire.

Quand il était las de causer avec lui-même, étant homme de ressources, il se procurait sans peine un interlocuteur à son goût. Il aimait à boire de la bière avant de se mettre au lit. Après avoir vidé son cruchon, ses coudes posés sur la table qui gémissait de leur poids il passait vingt minutes au moins à le regarder. Il lui prêtait un visage, une fine moustache, une barbe et des cheveux blonds, des traits effilés, un sourire gracieux, mais un peu dédaigneux. Il s'adressait à ce cruchon, fort étonné d'être devenu en un tour de main baron de Saligneux, d'éloquents discours, qui devaient lui être médiocrement agréables, accompagnés de clignemens d'œil, de froncemens de nez et de longs tambourinages. Puis, par forme de conclusion, il lui disait:—Tiens-toi bien, grand dadais, attrape-moi ça!—Et d'une chiquenaude vigoureusement appliquée il faisait voler dans l'air le bouchon, qu'il envoyait à l'autre bout de la chambre, après quoi il allait se coucher content. L'affaire était en règle, c'était aussi simple que cela.

Il ne faut pas abonder trop dans son sens ni vouloir aller trop vite; autrement on fait des pas de clerc. M. de Saligneux, grand chasseur, avait beaucoup de lapins dans son bois. Il arriva que plusieurs lapins, s'échappant de leur enclos, firent des incursions dans le voisinage et se permirent de ravager deux ou trois carrés de choux cabus plantés par M. Têterol. Celui-ci, averti du dégât qu'il fit constater par son garde, envoya incontinent au baron l'ordre de détruire ses clapiers et leurs habitants dans les vingt-quatre heures. Le baron lui répondit poliment, mais sommairement, qu'il n'en ferait rien.

Le lendemain, M. Têterol courut à Bourg, il y devança le soleil, et se présenta chez un homme de loi de sa connaissance, qu'il prit au saut du lit. Il lui conta avec de grands gestes et une extrême animation l'exécrable attentat dont il était la victime. A l'entendre, le baron avait ourdi un complot contre lui, il avait juré de lui rendre la vie impossible, de l'obliger à déguerpir de Saligneux; il était d'intelligence avec ses lapins, il y avait du moins entre eux une connivence criminelle; lapins et barons, tout le monde était à pendre. L'homme de loi l'écoutait sans s'émouvoir en faisant danser sa tabatière entre ses doigts. Cette placidité qui ne se démentit pas et cette tabatière qui dansait déplurent souverainement à M. Têterol. Il finit par s'écrier:—Je vous félicite de votre belle humeur, monsieur l'avocat, vous prenez les choses bien tranquillement.

—C'est ainsi qu'il faut les prendre, monsieur Têterol, car, avant de se fâcher, il est bon de savoir s'il y a de quoi, et au préalable il faut examiner......

—Examiner quoi? examiner quel? Mon droit est évident, plus clair et plus limpide que de l'eau de roche.

—Pas si limpide que vous pensez.

M. Têterol bondit sur sa chaise.—A merveille, reprit-il tout bouillant de colère, vous allez voir que ce sont mes choux qui ont mangé les lapins et qui leur doivent des dommages-intérêts.

—Un instant, je ne mets pas en doute que les lapins de M. de Saligneux n'aient fait quelque tort à vos choux, mais je suis disposé à croire....

—Que c'était de leur part une prévenance, une charmante attention, interrompit encore M. Têterol. Eh! voyez plutôt, les lapins d'un baron daignent se déranger pour honorer de leur visite le potager d'un petit bourgeois, d'un ancien maçon, d'un vilain, et au lieu de les remercier, ce vilain se fâche comme un nigaud. Qu'ils arrivent donc, ces lapins de baron, ces barons de lapins, je les recevrai à bras ouverts. Ma maison est à vous, mes amis, dévorez-la, et, s'il vous venait l'aimable pensée de me dévorer moi-même....

—C'est une pensée qui ne leur viendra pas, monsieur Têterol; vous n'êtes pas un homme commode. Je vous en prie, calmez-vous et raisonnons.

—Soit, raisonnons, puisque cela vous amuse. Vous dites?

—Je dis, mon cher monsieur, que notre bon droit nous paraît toujours évident, mais qu'il en faut rabattre quelquefois. Dans l'espèce, je recommande à vos réflexions l'article 524 du code.

—Qu'est-ce qu'il chante cet article? Dit-il par hasard que mes choux sont à M. de Saligneux?

—Il ne parle pas de cela. Le voici, cet article 524. Écoutez-moi: "Les objets que le propriétaire d'un fonds y a placés pour le service et l'exploitation de ce fonds sont immeubles par destination."

—Qu'ils soient immeubles, si c'est leur idée; je n'irai pas les taquiner là-dessus, je n'en ai cure.

—Tout est là cependant. Je continue: "Ainsi sont immeubles par destination les animaux attachés à la culture, les ustensiles aratoires, les semences données aux fermiers ou colons partiaires, les pigeons des colombiers, les ruches à miel, les poissons des étangs...."

—Y en a-t-il encore pour longtemps? s'écria M. Têterol, qui ne se contenait plus. Qu'ai-je affaire de vos pigeons et de vos ruches à miel? je vous parle lapins.

—Justement nous y voilà. Comme les pigeons, comme les poissons des étangs, sont immeubles par destination les lapins de garenne, d'où il s'ensuit que celui qui possède une garenne est le propriétaire des lapins qu'elle renferme, que partant il est responsable du dégât qu'ils peuvent causer et tenu du dommage.

—Enfin! Que ne commenciez-vous par là?... Il a donc quelquefois le sens commun, votre code?

—Ainsi, poursuivit l'homme de loi en se barbouillant le nez de tabac, toute la question est de savoir si le bois de M. de Saligneux est une garenne et si ses lapins sont des lapins de garenne.

—La belle question! Puisque je vous dis qu'ils ont mangé mes choux!....

—L'argument n'est pas probant.

—Fort bien, je ne m'attendais pas à celle-là. Et qui décidera si ce sont lapins de garenne? Eh! parbleu, nous irons les trouver, ces gentilshommes, nous leur dirons, chapeau bas: En conscience, foi de lapins, l'êtes-vous ou ne l'êtes-vous? et suivant qu'ils répondront oui ou non.... Ma parole d'honneur, c'est une belle science que le droit! Combien je regrette qu'on ne me l'ait pas apprise! elle m'aurait dégrossi l'esprit; mais je compte sur monsieur mon fils pour refaire mon éducation trop négligée.

—Dieu! que vous êtes vif, mon cher monsieur!.. Il est aisé de reconnaître une garenne, on y trouve d'anciens terriers et des constructions faites exprès. J'ajoute, que sans faire précisément une garenne, le propriétaire d'un bois s'avise quelquefois d'y attirer le gibier en y semant du genêt ou par d'autres moyens analogues. En ce cas, il y a contestation possible; mais c'est au demandeur à prouver que le défendeur attire réellement le gibier et le laisse pulluler outre mesure. En effet, remarquez-le bien, monsieur Têterol, il est nécessaire d'établir ceci, attendu que par lui-même le gibier n'appartient qu'à celui qui le chasse et que les terrains situés dans le voisinage d'un bois sont grevés d'une sorte de servitude, à laquelle les détenteurs de ces terrains doivent se résigner, si toutefois les dégâts ne sont pas trop considérables, car tout bois est un repaire naturel du gibier qui s'y rend sans qu'on l'y attire..

M. Têterol était au bout de sa patience. Il se leva, se pencha vers son homme avec une menaçante brusquerie, lui ôta des mains sa tabatière, qu'il posa sur une table, puis le saisissant par les deux bras, qu'il secoua énergiquement:

Excusez-moi, lui dit-il, j'ai l'entendement obtus. Je ne comprends goutte à vos distinctions, à vos servitudes, à vos repaires naturels. Je sais seulement que mes choux sont à moi, qu'ils ont été mangés, et que je le serais bientôt moi-même, si je n'y mettais bon ordre. Monsieur l'avocat, je n'ai jamais eu de goût ni pour les embrouilleurs de questions, ni pour les flegmatiques. Quand je paie un avocat, j'entends qu'il trouve que j'ai raison, et j'entends aussi qu'il se fâche, quand je suis en colère. J'ai dit, voici votre tabatière, je vous la rends, et j'ai l'honneur de vous saluer.

Là-dessus, il partit sans vouloir rien écouter, et il courut chez un grapignan qui, se conformant à son humeur, lui jura ses grands dieux que son cas était liquide, son bon droit évident, qu'il ne devait pas balancer à plaider et qu'il gagnerait sans difficulté son procès.

Cette affaire se compliqua bientôt d'une autre. La Limourde, si tranquille à l'ordinaire, avait dans la saison des pluies des crues subites. Elle avait alors les allures et les colères d'un torrent, elle roulait à pleins bords des eaux tapageuses, qui corrodaient et fouillaient leurs berges. Dans la partie de son cours où elle servait de frontière entre l'héritage des Saligneux et le domaine du parvenu, c'était surtout à sa rive droite qu'elle s'attaquait. Elle n'était pas comme le Doubs, qui, d'après l'adage franc-comtois, "ne tolle ni baille," elle tollait à M. Têterol chaque année quelques mottes de ses champs et quelques arbrisseaux; elle baillait un peu de vase au baron, qu'elle favorisait de ses alluvions. Cette iniquité révoltait profondément M. Têterol; il prenait bonne note de toutes les peccadilles commises étourdiment par la Limourde, et il les lui reprochait en la regardant avec des yeux aussi tendres que ceux de son dogue; il l'accusait d'être à la solde des hobereaux. La pensée que M. de Saligneux pût gagner sur lui d'année en année quelques pouces de terrain lui donnait la fièvre. Cet heureux aimait à se forger des malheurs, qui lui apparaissaient dans ses rêveries comme des catastrophes; il avait l'imagination tragique et n'avait jamais fait la différence d'une mouche et d'un éléphant.

Après une nuit où sans doute il avait eu le cauchemar et vu la perfide Limourde emportant la Maison-Blanche, qu'elle déposait aux pieds de M. de Saligneux, il ne put se tenir d'écrire une lettre insensée, par laquelle il redemandait au baron toute la terre que celui-ci lui avait prise. Pour toute réponse, le baron lui envoya copie de deux articles du code ainsi conçus: "L'alluvion profite au propriétaire riverain.... Il en est de même des relais que forme l'eau courante qui se retire insensiblement de l'une de ses rives en se portant sur l'autre; le propriétaire de la rive découverte profite de l'alluvion, sans que le riverain du côté opposé y puisse venir réclamer le terrain qu'il a perdu." M. Têterol ne répliqua point; mais il se mit à fabriquer dans l'endroit de son fonds le plus menacé par l'eau un relais artificiel, protégé par des saules et destiné à rejeter le courant sur la rive opposée. Il compléta son ouvrage en coupant aux trois quarts et en pliant des arbres, que la Limourde eut bientôt submergés et qu'on put croire tombés par accident. Il fit mieux encore; profitant d'une soirée sans lune, il combla des creux à tourbillons par d'énormes mannequins d'osier remplis de pierres. Cet argument parut décisif à la Limourde, qui prit aussitôt parti pour le bourgeois contre le hobereau. M. de Saligneux était devenu fort regardant. Ayant eu vent de quelque chose, il soupçonna qu'il y avait un peu de magie noire dans cette aventure, et il envoya le garde champêtre constater l'ouvrage. Il se sentit lésé, cria contre le vol et la fraude, somma M. Têterol de détruire ses relais, d'enlever ses arbres et ses mannequins. M. Têterol s'y étant refusé, il voulut d'abord recourir à l'action judiciaire et porta plainte devant le juge de paix, se réservant de saisir au besoin le tribunal civil. Mais il se ravisa, et s'appuyant sur les lois et les décrets qui donnent à l'autorité administrative la police des rivières, il s'adressa au préfet, lequel, après avoir fait inspecter l'état des lieux par les ingénieurs du département, condamna l'envahisseur à curer la Limourde. M. Têterol ne se tint point pour battu, il se pourvut auprès du conseil d'état, demandant l'annulation de cet arrêté pour cause d'incompétence, attendu que le préfet, en interprétant l'article 556 du code, avait décidé une question de propriété, qui ne pouvait être soumise qu'aux tribunaux.

On ne s'occupait dans tout le pays que de la grande querelle entre le château de Saligneux et la Maison-Blanche; elle y faisait événement, c'était l'entretien des veillées, et chacun disait son mot. Il était difficile qu'on en ignorât. Depuis qu'il se considérait comme une victime, M. Têterol avait renoncé à sa solitude, il courait le village et les grands chemins, éprouvant le besoin de soulager son cœur par un flux de paroles et le récit minutieux de toutes les misères qu'on lui faisait. Il tenait pour constant que ses procès étaient des affaires d'état, que l'univers tout entier devait s'y intéresser autant que lui, que tous les honnêtes gens lui donnaient raison, que les neutres étaient des imbéciles et ceux qui le blâmaient des coquins. Le percepteur et le greffier de la justice de paix, le maire et ses adjoints, le maître d'école et le fossoyeur, il arrêtait tous les passants par le bouton pour leur narrer la tragique aventure de ses choux et les alluvions de la Limourde, comme jadis il leur avait conté l'histoire épique de la sablière. Sa démonstration était prolixe; mais il y avait toujours quelque chose qu'il ne disait pas, un point qu'il omettait soigneusement, et c'était souvent le point essentiel. Il terminait sa harangue en se représentant, à ses auditeurs comme un opprimé, en butte à la [illegible] des persécutions. Il était un pauvre bonhomme, débonnaire, ne voulant de mal à personne, qui s'était retiré à la campagne pour y couler des jours tranquilles et y vivre en paix avec ses voisins; mais le baron de Saligneux, cet arrogant gentilhomme, nourri dans toutes les duplicités de la sacristie, mettait tout en œuvre pour le forcer à s'en aller. Il était le mouton, M. de Saligneux était le loup.—

(A continuer.)